

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS DU PARC PRIVÉ LES ENJEUX POUR LES INTERCOMMUNALITÉS



INTRODUCTION

Le bâtiment représente 46 % de la consommation énergétique finale en France et la précarité énergétique touche 3,5 millions de ménages¹. La rénovation énergétique des logements vise à répondre à des enjeux environnementaux, sociaux, économiques et sanitaires majeurs. Quelle contribution peuvent apporter les intercommunalités, compétentes en matière d'élaboration de plan climat-air-énergie territorial et de programme local de l'habitat ? Comment accroître l'efficacité de leur action ?

C'est l'objet de ce focus. Complémentaire de la synthèse des résultats de l'enquête conduite auprès de collectivités², il aborde l'état des pratiques, les difficultés rencontrées, les bonnes pratiques et formule des recommandations pour renforcer leur action.

Quatre enjeux guident les politiques locales de rénovation énergétique des logements : rendre plus lisible l'information auprès des ménages, les accompagner pour la réalisation de travaux pertinents et efficaces, le cas échéant optimiser les aides et structurer un réseau local de professionnels (artisans, banques, etc.). Pour y parvenir la coordination des différents acteurs est un facteur clé de réussite, ainsi que l'existence d'un maillage resserré d'acteurs là où l'accompagnement et l'offre sont insuffisants, enfin il convient de se donner les moyens d'agir.

.....
¹Ministère de la Transition écologique et I4CE 2020, [Chiffres-clés du climat : France, Europe et monde](#)

²AdCF 2021, [Massifier la rénovation énergétique des logements : Quelle organisation et quelle implication des intercommunalités ?](#)

CONTEXTE : LES POLITIQUES DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, UN PAYSAGE FOISSANT ET MOUVANT

L'IMMENSE CHANTIER DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DES LOGEMENTS

La part du secteur résidentiel-tertiaire dans la consommation énergétique est croissante, à 46 % en 2019 (dont 29 % pour la part du résidentiel et 17 % pour celle du tertiaire). En prenant en compte l'énergie consommée dans les bâtiments résidentiels et tertiaires mais en excluant les émissions dues à la construction et à la déconstruction, ce secteur est responsable de plus d'un quart des émissions nationales. **La rénovation énergétique répond à des enjeux environnementaux, sociaux et sanitaires.** C'est également un secteur créateur d'emplois et un levier pour la sobriété foncière.

L'objectif national est la rénovation de l'ensemble du parc de bâtiments au niveau Bâtiment basse consommation [BBC rénovation] d'ici 2050. Le Plan de rénovation énergétique des bâtiments vise notamment la rénovation de 500 000 logements par an dont la moitié occupés par des ménages modestes.

Ces objectifs de rénovation sont très ambitieux. **Mais le rythme actuel des rénovations énergétiques, et particulièrement des rénovations permettant des réductions significatives des consommations énergétiques, est aujourd'hui trop faible.** Deux rapports publiés récemment, le rapport d'information de la mission d'information sur la rénovation thermique des bâtiments, déposé en février 2021 par les députés Vincent Descoeur et Marjolaine Meynier-Millefert³, et le rapport sur la réhabilitation énergétique massive, simple et inclusive des logements privés, remis en mars 2021 par Olivier Sichel⁴, témoignent du besoin de faire évoluer les dispositifs actuels.

Atteindre les objectifs de rénovation énergétique des logements implique de mettre en place différentes actions : une information claire à destination des ménages visant à les orienter vers un « parcours de rénovation », une capacité d'intervention suffisante par des artisans qualifiés, des aides financières pour les ménages et un appui technique pour les aider à définir le programme de travaux et le plan de financement.

« Le projet de rénovation de l'habitat est pour les ménages souvent le projet d'une vie. Il est nécessaire d'être un acteur de proximité et de confiance afin de les rassurer et les accompagner au mieux à toutes les étapes du projet. Le service a la responsabilité de les accompagner techniquement, à les aider à obtenir le maximum d'aides financières et enfin de les confier à une équipe de confiance pour la réalisation des travaux. Ce service générateur d'une formidable économie de proximité non-délocalisable doit rester un service public gratuit, neutre et indépendant. »

L'enquête de l'AdCF met en avant quelques principaux enseignements quant à la prise en main, par les collectivités locales et des acteurs locaux, de ces enjeux.

³ Descoeur, V et Meynier-Millefert, M 2021, [Rapport d'information déposé en application de l'article 145 du règlement par la mission d'information sur la rénovation thermique des bâtiments au nom de la commission du développement et de l'aménagement du territoire](#)

⁴ Sichel, O 2021, [Rapport pour une réhabilitation énergétique massive, simple et inclusive des logements privés](#)

En premier lieu, on observe qu'au niveau local, de nombreuses structures interviennent pour informer et accompagner les ménages. Ainsi l'analyse des structures impliquées sur chacune des actions [information des ménages, accompagnement des ménages, attribution de subventions, contrôle de la qualité des rénovations, animation du réseau d'acteurs, diagnostic des priorités de rénovation, appui à la montée en compétences des artisans] met en évidence la multiplicité des situations.

Dans certains territoires, une même structure porte la majorité des actions, dans d'autres, jusqu'à cinq structures interviennent sur une même action, souvent l'information des ménages. Dans la majorité des territoires des collectivités enquêtées, aucune structure n'intervient pour le contrôle de la qualité des rénovations.

Second enseignement, les dispositifs d'aides sont souvent complexes et peu connectés entre eux. Leur cohérence est bien souvent construite a posteriori. Faut-il mettre en place une structure accueillant et informant tous les ménages, qu'ils soient ou non concernés par les dispositifs ANAH ? Comment gérer le surcroît d'activité lié à l'évolution des aides ? Comment s'assurer que les ménages bénéficient d'un accompagnement technique et d'aides leur permettant d'opter pour le programme de travaux le plus complet et performant possible ? Autant de questions pour les collectivités locales.

Enfin, le réseau de professionnels, les artisans notamment mais aussi les maitre d'œuvre chargés du suivi des chantiers de rénovation, apparaît comme insuffisant, et peu structuré. C'est le sentiment d'une collectivité sur cinq, tandis que pour un tiers des répondants, l'offre est suffisante mais pas suffisamment structurée. Pourtant, la situation progresse : on observe que les collectivités contribuent activement à l'organisation du réseau d'artisans, par exemple en encourageant les groupements temporaires, et favorisent leur montée en compétences.

L'INTERCOMMUNALITÉ, UN RÔLE DE COORDINATION

ENJEUX

Les politiques de rénovation énergétique des logements ne peuvent se construire sans une implication des acteurs locaux et nécessitent une articulation à différentes échelles. L'intercommunalité a ainsi un rôle de coordination au niveau local ; elle assure la mise en place locale du service public de la performance énergétique de l'habitat, seule ou avec des partenaires. Un tiers des répondants organisent en interne l'information et l'accompagnement des ménages, les deux tiers s'appuient pour ces actions sur des partenariats [ALE/ALEC, associations, etc.].

La coordination entre structures présentes sur le territoire est la deuxième difficulté partagée par les répondants à l'enquête conduite par l'AdCF, après le financement du service. ADIL, ALE/ALEC, autres associations, parcs naturels régionaux, syndicat départemental d'électricité, SOLIHA, département, nombreux sont les acteurs présents et il n'est pas possible d'en dresser une « fiche de mission » type, tant les missions diffèrent selon les territoires. Identifiant un manque, certaines structures d'information ont étendu leur action à l'accompagnement ; d'autres territoires ont bénéficié de l'extension du périmètre des structures existantes. Les structures du service public de la performance énergétique de l'habitat ont connu de nombreuses évolutions au cours des dernières années.

	ALE/ALEC	CAUE	ADIL	PETR/Pays/PNR /Pôle métr.	Syndicat départemental	Association	Région	Département
Information et conseil de premier niveau								
Subventions et aides à la rénovation énergétique								
Accompagnement des ménages pour la réalisation des travaux								
Contrôle de la qualité des rénovations								
Animation du réseau d'acteurs								
Montée en compétence des artisans								
Diagnostic des priorités de rénovation énergétique								

Cartographie des structures impliquées pour la rénovation énergétique des logements, hors intercommunalités. Le blanc indique que la structure n'intervient sur cette action dans aucun des territoires de l'enquête. Plus la couleur est sombre, plus cet acteur est fréquemment cité par les répondants pour l'action correspondante.

La structuration du réseau de professionnels est une mission essentielle pour réussir la montée en charge de la rénovation énergétique des logements. Elle intervient souvent dans un second temps, une fois le service d'accompagnement à destination des ménages mis en place et structuré. Elle peut s'appuyer sur un dispositif tel que Dorémi ou par des partenariats avec les fédérations professionnelles. Les répondants indiquent que ce sujet est relativement peu investi par les régions et départements. **L'offre de rénovation par les artisans sur le territoire est globalement jugée suffisante, mais pas forcément structurée.**

Structures d'information et d'accompagnement, artisans, banques, magasins de bricolage, centres communaux ou intercommunaux d'action sociale, de nombreux partenariats peuvent être établis au niveau local pour améliorer le parcours de rénovation énergétique des logements.

La coordination des acteurs et outils intervenant respectivement auprès de ménages modestes et non-modestes est « le point le plus délicat à mettre en place », indique un répondant. Elle se traduit dans les politiques des intercommunalités : généralement, les dispositifs ANAH relèvent des services en charge de l'habitat, tandis que l'accompagnement [au sens du programme SARE] est piloté par les services chargés de l'environnement et de l'énergie [SPPEH]. Lorsqu'elle est en place, l'articulation reste chronophage car les fonctionnements sont différents. Objectifs de performance, critères d'éligibilité, indicateurs de suivi [nombre de dossiers ou d'actes], structures d'accompagnement, de nombreuses différences distinguent les programmes et les dispositifs d'aides. Les craintes et interrogations partagées par les collectivités interrogées illustrent les effets de cette complexité : « phénomène de concurrence entre MaPrimeRénov' et Habiter Mieux », « faut-il rattacher les actions envers des publics non spécifiés [par exemple la communication grand public] aux dispositifs ANAH ou au programme SARE ? », « les ménages appellent l'espace FAIRE et l'ANAH pour des questions sur MaPrimeRénov' ».

Selon que l'on se place dans une approche « habitat » ou dans une approche « environnement / énergie », les objectifs de rénovation énergétique et indicateurs diffèrent. Les indicateurs d'activité retenus privilégient une approche quantitative, mesurée en nombre de dossiers, de contacts, nombre de logement rénovés, etc.] alors que c'est le vers qualitatif qu'il conviendrait d'aller. Les indicateurs portent rarement sur les gains énergétiques totaux.

« Les dispositifs d'accompagnement tels que les OPAH fonctionnent bien avec les collectivités mais les autres dispositifs type MaPrimeRénov' viennent en contradiction avec les objectifs des OPAH de rénovation énergétique pertinente. »

BONNES PRATIQUES

La mise en place d'un guichet unique ou d'une maison de l'habitat ouverte à tous, constitue une bonne entrée en matière pour favoriser la coordination des dispositifs et leur cohérence.

Le guichet unique est un outil permettant à l'intercommunalité de proposer aux ménages une information plus lisible et un accompagnement plus clair. Puisqu'il s'inscrit dans une approche usager et non autour des dispositifs, il nécessite une organisation importante et parfois complexe de la part de l'intercommunalité, d'autant plus lorsqu'il ne se limite pas à la rénovation énergétique. Ainsi, le guichet unique de la **Communauté de communes du Pays de Chantonay** répond également aux questions relatives aux travaux d'adaptation du logement liés au vieillissement ou au handicap. La **Communauté urbaine de Caen La Mer** a établi une Maison de l'Habitat, qui traite de l'ensemble des problématiques du logement. La Maison de l'Habitat du territoire **Grand Chambord et Beauce Val de Loire** propose des permanences sur chaque secteur du territoire.

Les modalités de mise en œuvre varient : certaines collectivités mettent en place une régie, notamment **Tours Métropole Val de Loire**, d'autres optent pour des conventions avec des partenaires. Nombreux sont les territoires qui optent pour une organisation hybride, selon les missions, par exemple en organisant en interne l'information de premier niveau et en conventionnant avec des structures extérieures pour l'accompagnement. Un même opérateur ou un même service portent parfois les actions pour les ménages modestes et non-modestes. Des complémentarités peuvent également être trouvées en attribuant certaines missions telles que l'attribution de l'ensemble des aides financières à un seul des opérateurs.

Un soutien a pu être apporté par la région : la mise en place du guichet unique de la **Communauté de communes La Domitienne** a été soutenue dans le cadre Rénov'Occitanie, le service public de la Région pour la rénovation énergétique des logements privés.

Dans certains territoires, le guichet unique accompagne la montée en compétences des artisans : **Chartres Rénov' Habitat** a établi des partenariats avec les organisations professionnelles et propose des formations aux artisans. Le dispositif Dorémi, auquel ont notamment recours **Grand Chambéry**, la **Communauté de communes du Thouarsais** et **Maremne Adour Côte Sud**, propose un accompagnement aux professionnels du bâtiment par le biais de chantiers pilotes leur permettant de se former. Il les encourage à se regrouper, leur permettant de proposer une offre globale.

Tours Métropole Val de Loire a mis en place un service, ARTEMIS, dans une logique de guichet unique. Le service a récupéré les missions d'accompagnement envers les ménages non-bénéficiaires des aides ANAH et a internalisé l'OPAH. Le guichet unique se traduit par seule une porte d'entrée unique pour tous les ménages et une communication unifiée, même si le parcours effectif des ménages peut différer, notamment avec un accompagnement plus poussé pour les ménages modestes. ARTEMIS est un tiers de confiance

envers les ménages et noue des partenariats avec différents acteurs (institutionnels, acteurs du bâtiment, banques, fournisseurs d'énergie, etc.). L'objectif est d'atteindre les 500 logements rénovés par an et le service mobilise 10 ETP. La part de financement extérieur est assurée par le SARE, le Fonds européen de développement régional (FEDER), l'ANAH et AG2R LA MONDIALE. La mobilisation des artisans s'appuie sur Dorémi dans le cadre d'un appel à manifestation d'intérêt de la Région.

Le Parc Éco Habitat est le service public de la Transition écologique de la **Communauté de communes des Monts du Lyonnais**. Il a pour mission de mener des actions et d'accompagner les acteurs du territoire autour de l'habitat, de l'énergie et de la mobilité, pour atteindre l'objectif de Territoire à Énergie Positive (TEPOS) en 2050. Le Parc Éco Habitat informe et accompagne les habitants dans leurs projets de rénovation énergétique du logement, pour l'adoption d'éco-gestes, dans l'identification

du potentiel de production d'énergie renouvelable de leur toiture et dans le choix de mobilités décarbonées. Les entreprises et les collectivités bénéficient d'un accompagnement pour le suivi et l'optimisation de leurs consommations énergétiques et la mise en place de mobilités alternatives. Il soutient le groupement ponctuel d'entreprises pour des chantiers de rénovation globale et performante dans le cadre de Dorémi.

RECOMMANDATIONS

- **Mettre en cohérence les objectifs et les actions du PCAET et du PLH.** Les PLH aborde la question de l'amélioration du parc privé au travers de la lutte contre l'habitat indigne. De son côté, le PCAET privilégie une approche rénovation énergétique des logements : les deux documents doivent se joindre et leurs équipes mieux travailler ensemble. Les diagnostics des PCAET qui identifient les priorités de rénovation sur le territoire doivent être repris dans les PLH, le repérage du mal logement, les actions de caractérisation et de suivi des logements du parc privé, notamment des copropriétés fragilisées doivent se retrouver dans les PCAET.

- **Mettre en place une Maison de l'habitat ou un guichet unique.** Cette organisation permet de clarifier et simplifier pour les ménages la porte d'entrée des différents dispositifs. C'est aussi l'occasion de proposer une animation des acteurs professionnels de la rénovation énergétique.

« Le guichet unique ? Un espace d'accueil, d'orientation et d'informations de premier niveau sur les questions liées à la rénovation énergétique, les usages et la façon de réaliser des économies d'énergie ; c'est un lieu « ressources » créant du lien entre les acteurs du champ de l'insertion/action sociale, de la santé, du logement et du développement durable pour faciliter la réussite des parcours de rénovation énergétique ; c'est un service intercommunal proposant des actions itinérantes de sensibilisation et d'informations locales ciblées à destination de tous les habitants du territoire, et particulièrement pour les propriétaires occupants, les bailleurs privés, les personnes âgées en situation de perte d'autonomie et les locataires en situation de précarité ; enfin, c'est un espace de concertation intercommunale pour l'identification des secteurs d'intervention géographique prioritaires et le suivi des actions engagées. »

- **Organiser l'animation des acteurs de la rénovation énergétique sur le territoire.** Le succès des politiques de rénovation énergétique repose sur l'implication des acteurs privés : banques, associations mobilisées contre le mal-logement, communes, travailleurs sociaux, professionnels de la transaction immobilière, fournisseurs d'énergie et fédérations professionnelles du bâtiment, etc. L'intercommunalité peut jouer ici un rôle essentiel d'animation. Le déploiement des Maisons France Services peut être également l'occasion de proposer de l'information et de l'accompagnement au montage de dossier de demande d'aide à la rénovation énergétique.

COMMUNICATION, INFORMATION ET ACCOMPAGNEMENT

ENJEUX

Certains ménages ne font pas la démarche de s'informer : crainte d'un coût des travaux excessif ou de la complexité des démarches, manque de connaissances sur l'état du logement et des possibilités d'amélioration, etc. Qu'il s'agisse d'informer sur la rénovation et les aides, de monter ou de suivre un dossier, l'outil numérique n'est pas suffisant ; une permanence téléphonique et physique, parfois itinérante, est souvent nécessaire. **L'intercommunalité peut jouer ce rôle de manière proactive, en identifiant les ménages prioritaires. C'est ce que révèle l'étude de l'AdCF.**

L'appui de l'Etat et des régions a permis de renforcer le maillage en structures d'information, mais l'offre d'accompagnement reste à consolider. L'information et le conseil de premier niveau sont les actions qui mobilisent le plus d'acteurs : jusqu'à cinq structures peuvent intervenir sur un même territoire, et la moyenne par territoire est légèrement supérieure à 2 structures. Cette moyenne varie peu selon la taille de l'intercommunalité. L'accompagnement est rarement porté par l'intercommunalité seule, mais le plus souvent assuré par une ALE/ALEC, une association ou un groupement d'intercommunalités. Peu d'acteurs interviennent en revanche sur le contrôle de la qualité des rénovations a posteriori, ou sur la montée en compétence des artisans.

« Quels sont les points de blocage pour massifier et accroître le niveau de performance des rénovations ? Il manque un message national en faveur des travaux de rénovation niveau BBC. »

Parmi les répondants qui organisent le service à une échelle intercommunale, 52% indique que le programme SARE a fait évoluer l'organisation en place : sont concernés les modalités et les montants de financement, la cible (notamment en intégrant le petit tertiaire et les copropriétés) et le périmètre géographique, évolution qui n'a pas toujours été consensuelle.

Le projet de loi Climat & résilience prévoit le renforcement de l'accompagnement à la rénovation, qui pourra être effectué par une structure publique, associative ou privée après obtention d'un agrément. Toutefois, le rôle qu'y tiendra le service public reste à préciser.

BONNES PRATIQUES

Un projet de rénovation relève d'un engagement fort du ménage. Engagement financier, de temps, mais aussi émotionnel : le ménage doit se sentir soutenu et en confiance tout au long de la démarche. **A ce titre, les collectivités sont des tiers de confiance, bien identifiées localement, apportant une information neutre et indépendante.**

La communication proactive est indispensable pour informer les ménages des opportunités de rénovation et de l'accompagnement technique et financier dont ils peuvent disposer. Les bonnes idées sont nombreuses : CARA RENOV', le service d'accompagnement proposé par la **Communauté d'agglomération Royan Atlantique**, a mis en place une exposition itinérante à disposition des communes, associations et établissements scolaires. La **Communauté d'agglomération Portes de France-Thionville** a eu recours à la thermographie aérienne, outil de diagnostic et de communication.

Créer une identité permet de communiquer plus facilement auprès des ménages. C'est le choix qu'illustrent Régénéro, la plateforme de rénovation énergétique du **Pôle métropolitain du genevois français**, ARTEMIS, le service public d'aide à la rénovation de l'habitat de **Tours Métropole Val de Loire**, mon PASS'RENOV, le service d'accompagnement piloté par **Grand Chambéry**, et T'Rénov, la subvention proposée par la **Communauté de communes du Thouarsais** en faveur de l'installation d'équipements EnR et des rénovations BBC.

RECOMMANDATIONS

- **La concertation entre les territoires dans l'élaboration des politiques de rénovation.** De fait, elles se mettent en œuvre à différentes échelles, et la concertation est gage de réussite. A titre d'illustration, le récent abondement de MaPrimeRénov' et la communication associée ont pu déclencher une « surchauffe » des services d'information, qui n'avaient pas toujours la capacité pour répondre à ces sollicitations accrues. Il peut en résulter un découragement des ménages et une image négative des structures d'information. Les collectivités interrogées considèrent que l'articulation entre actions locale et nationale sur la communication auprès des ménages est actuellement trop faible. La communication sur la marque FAIRE a généré de la confusion lorsque le service local disposait déjà d'une identité affirmée. C'est à ce titre que l'anticipation et la concertation avec les territoires est nécessaire.
- **Associer les territoires à la généralisation de l'accompagnement à la rénovation.** Sans l'implication des collectivités, l'accompagnement pourrait se traduire dans certains territoires par une organisation en parallèle du SPPEH. Il est nécessaire de s'appuyer sur l'existant pour encourager les synergies et prendre en compte les objectifs de politique publique définis au niveau local.

AIDES FINANCIÈRES, UNE ARTICULATION À AMÉLIORER ET DES MOYENS À PÉRENNISER

ENJEUX

Les intercommunalités soulignent le besoin de stabilité et de lisibilité des dispositifs de soutien aux ménages. Pour les répondants à l'enquête de l'AdCF, les deux principaux points de blocage sont la faible lisibilité des aides et leur insuffisance. Les objectifs et priorités de rénovation énergétique sont définis au niveau national : les nombreuses évolutions au cours de ces dernières années se sont traduites par une forte instabilité des dispositifs d'aide, nécessitant de la part des collectivités des ajustements fréquents. Ces derniers rendent difficile l'information aux ménages, car les services découvrant parfois en même temps que le grand public les nouvelles modalités d'aide.

« La collectivité est contrainte de modifier régulièrement ses dispositifs d'aide et son intervention pour s'ajuster à l'offre nationale. La mise en place de dispositifs nationaux tels que MaPrimeRénov' et l'existence de dispositif locaux nuit à la lisibilité du dispositif et à sa compréhension. »

Régions, département, intercommunalités et communes attribuent des subventions à la rénovation énergétique dont les modalités dépendent des priorités de politiques publiques. Certaines aides des collectivités abondent les aides nationales, par exemple en proposant des bonus sur performance énergétique afin d'encourager les rénovations globales, d'autres sont incompatibles avec l'obtention de subventions nationales. Le gain énergétique est parfois le seul critère déterminant le montant attribué au ménage. Selon les intercommunalités interrogées, l'articulation avec l'action des autres collectivités sur les aides financières est dans certains territoires un axe d'amélioration : 45% des répondants considèrent que cette articulation est bonne, 41% considèrent qu'elle est faible.

« Les montages d'opération sont difficiles, certains programmes sont trop volatiles, beaucoup d'aides ne fonctionnent pas selon les mêmes critères, par exemple en permettant ou non le cumul avec le CEE ou avec des aides complémentaires de la Région. Il est difficile de s'y retrouver. »

« 1 000 rénovations BBC par an, irréaliste mais en cohérence avec l'objectif national de rénover l'ensemble du parc au niveau BBC d'ici 2050 », indique un répondant interrogé sur les objectifs définis par son intercommunalité. Cette réponse souligne l'écart entre les objectifs et les moyens disponibles pour les atteindre. **De 20 000 euros à 3,6 millions d'euros, les répondants de l'enquête témoignent de budgets annuels extrêmement différents selon les ambitions et la taille de l'intercommunalité.** Peu d'intercommunalités évoquent un budget couvrant l'ensemble des dispositifs visant la rénovation énergétique des logements : les budgets relevant de dispositifs ANAH et les budgets destinés à accompagner les ménages non-modestes sont souvent distincts, suivis par des services différents et définis dans des documents stratégiques différents.

Sans abondement financier du porteur associé, **le programme SARE est insuffisant pour soutenir la création de nouvelles structures**, alertent les répondants. Un appui spécifique est nécessaire afin d'accompagner les territoires non couverts.

Le financement du service d'accompagnement est la principale difficulté rencontrée par les répondants. Le changement d'échelle de la rénovation énergétique nécessite l'allocation de moyens supplémentaires, dans un contexte de contraintes financières accrues.

La Région Pays de la Loire soutient la mise en place de plateformes territoriales de rénovation énergétique portées par les intercommunalités, afin d'assurer l'articulation avec les PCAET.

La région complète le financement SARE par une part fixe pour assurer des ressources aux plateformes et par des bonus selon les actes. Elle propose des subventions à la rénovation sur critères de performance énergétique (le gain minimal devant être de 40%), gérées par les opérateurs ANAH directement. La région n'a pas souhaité proposer d'aides aux ménages non-concernés par les opérations ANAH. En moyenne, les projets aidés sont supposés atteindre 65% d'économies. Cette aide,

établie en 2010, a peu évolué depuis, la région souhaitant proposer des dispositifs stables.

La SEM Croissance verte a été mise en place afin de répondre aux marchés du programme SARE pour les intercommunalités qui le souhaitent. Par exemple, une intercommunalité pourra sous-traiter à la SEM certains actes qu'elle ne pourrait réaliser en interne et pour lesquels l'offre privée ne convient pas, tels que l'accompagnement technique ou la rénovation globale. La région s'appuie sur la CERC pour quantifier le besoin et l'offre (analyse des données du crédit d'impôt jusqu'à l'année dernière, et des données sur l'offre de rénovation).

RECOMMANDATIONS

- **Améliorer la lisibilité et la stabilité des dispositifs d'aide et de leur mode de fonctionnement.** Les fréquentes évolutions sont difficilement compréhensibles pour les ménages. Les services d'information reçoivent parfois des informations partielles, et des messages divergents sont inévitablement transmis aux ménages, réduisant leur confiance dans le service public de la rénovation. Etablir un cadre stable sur plusieurs années ou une trajectoire claire d'évolution est nécessaire pour permettre l'organisation des services et l'information aux ménages.
- **Améliorer la cohérence des aides.** Elle est à rechercher dans les **objectifs** en matière de rénovation (gestes de rénovation à privilégier) ; les **niveaux de performance** à atteindre ; les **critères** qui doivent être concordants (revenus des ménages, caractéristiques du logement) ; les **modalités de fonctionnement** (avance ou non, durée de traitement des demandes, leur caractère cumulable ou non), l'élaboration du **plan de financement**... Cette mise en cohérence nécessite un travail concerté.
- **Pérenniser le financement de l'information et de l'accompagnement.** Les montants du programme SARE permettent le financement des structures existantes, mais ils s'avèrent insuffisants pour soutenir la création de nouvelles structures. La montée en charge de l'information et de l'accompagnement, nécessaire pour atteindre les objectifs nationaux de rénovation énergétique, ne sera possible qu'avec des moyens complémentaires et inscrits dans la durée.
- **Limitier le reste à charge pour les ménages modestes,** le rapport Sichel⁵ ayant formulé des propositions en ce sens.

⁵ Sichel, O 2021, [Rapport pour une réhabilitation énergétique massive, simple et inclusive des logements privés](#)

- **Partager les données relatives aux aides attribuées sur le territoire.** C'est un point essentiel. Les collectivités ne sont pas informées des aides nationales attribuées ou demandées sur leur territoire. L'accès aux données sur les aides attribuées (dont MaPrimeRénov') est l'amélioration la plus attendue par les répondants. Cette information est indispensable pour préciser le diagnostic des priorités de rénovation et ajuster, le cas échéant les aides locales en complémentarité.
- **Permettre aux collectivités de conditionner l'attribution des aides au passage par le guichet d'accompagnement à la rénovation énergétique.** Cette mesure permettrait de s'assurer que le programme de travaux le plus ambitieux possible selon la situation du ménage et du logement a été choisi et que le plan de financement est optimisé. Cependant, les collectivités interrogées rappellent que les aides nationales sont encore trop peu incitatives pour encourager les rénovations globales, et ne correspondent pas aux objectifs de rénovation de niveau BBC.

GLOSSAIRE

ADIL : Agence départementale pour l'information sur le logement

ALE/ALEC : Agence locale de l'énergie / Agence locale de l'énergie et du climat

ANAH : Agence nationale de l'habitat

BBC : Bâtiment basse consommation

CEE : Certificat d'économies d'énergie

CERC : Cellule économique régionale de la construction

EnR : Energies renouvelables

ETP : Equivalent temps plein

FAIRE : Faciliter, accompagner et informer pour la rénovation énergétique

OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat

PCAET : Plan climat-air-énergie territorial

PLH : Programme local de l'habitat

SARE : Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique

SEM : Société d'économie mixte

SPPEH : Service public de la performance énergétique de l'habitat

CONTACTS

RÉALISATION ET SUIVI :

Oriane Cébile, Conseillère environnement,
o.cebile@adcf.asso.fr

Claire Delpech, Conseillère habitat,
c.delpech@adcf.asso.fr

RÉALISATION GRAPHIQUE ET CRÉDITS PHOTOS :

Mathilde Lemée, Chef de projets événementiels, Coordinatrice éditoriale des études AdCF,
m.lemee@adcf.asso.fr

Crédits photos :

Photo by Henry & Co. on Unsplash

Photo by Denny Müller on Unsplash

